

COMPTE-RENDU DU BUREAU
Jeudi 08 février 2024 – Selles sur Cher



Le Bureau du Syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais s'est réuni le **jeudi 08 février 2024, à 17h30, à Selles sur Cher**, sur convocation adressée par mail le 22 janvier 2024.

Assistaient à la réunion :

Membres présents			
Christophe THORIN	Éric CARNAT	Jeanny LORGEUX	Gilles CHANTIER
Jacques PAOLETTI	Quentin LEGOUY	Philippe PLASSAIS	Emmanuel LEONARD
Nicole ROGER	Sylvie DOUCET	Bruno MARECHAL	

Excusés et/ou absents :

Excusés		
Stella COCHETON	Sylviane TURMEAUX	Joël HERISSET
Alain POMA	Aurélien BERTRAND	Cécile CAILLOU-ROBERT

Assistaient également à la réunion :

Nom	Fonction
Julien BEAUDON	Directeur du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais
Natacha GUERIN	Assistante de Direction

Mme Sylvie DOUCET, 6^{ème} Vice-Présidente, a été désignée Secrétaire de Séance.

ORDRE DU JOUR

- I. **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024**
- II. **CRST - Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2024-2030**
 - ✓ Frise calendaire sur les temps d'élaboration du prochain contrat
 - ✓ Tableau des nouvelles demandes
- III. **PAT – Projet Alimentaire de Territoire**
 - ✓ Information sur les candidatures reçues
- IV. **PAH – Pays d'Art et d'Histoire**
 - ✓ Point d'information
 - ✓ Situation Ressources Humaines
- V. **QUESTIONS DIVERSES**

Le Président Christophe THORIN ouvre la séance à 17h30 et en préambule tient à saluer l'arrivée au sein du Bureau d'un nouveau membre, Monsieur Gilles CHANTIER, Maire de Courmemin, nommé lors du dernier Comité Syndical du 14 novembre 2023.

1. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Le Président rappelle les différentes missions du Pays pour 2024 :

- La **contractualisation régionale** : préparation de la nouvelle contractualisation CRST 2 2024-2030, avec les EPCI avec signature espérée en septembre 2024
- Lancement de la nouvelle **programmation LEADER** 2023-2027 ; conventionnement opérationnel depuis le 06 décembre 2023,
- La programmation et l'animation du **Pays d'art et d'histoire** en vue de préparer le renouvellement ou non du label PAH pour septembre 2024
- Poursuite de l'animation du dispositif **Conseil en Energie Partagé** CEP ; et jusqu'en 2025 pour le Cot/Enr.
- Lancement en 2024 de la Coordination du **Comité d'itinéraire de la véloroute « Coeur de France à vélo »** et mise en tourisme aux côtés des partenaires.
- L'élaboration de la stratégie et du plan d'actions du **Projet alimentaire de territoire** (PAT) du Pays en 2024
- Poursuite de l'animation engagée fin 2023 du **dispositif « veille santé »** aux côtés des CPTS et contrats locaux de santé des communautés de communes.

Christophe THORIN détaille ensuite les éléments du contexte budgétaire 2024. Il s'appuie sur la note des orientations budgétaires 2024, fournie sur table lors de la réunion du Bureau.

Le Président précise que les orientations budgétaires proposées cette année tiennent compte d'un **excédent budgétaire** dû à une politique de gestion budgétaire austère menée en 2023, justifiée par l'avenir incertain du Pays et de la pérennisation de ses missions (aléas politiques et administratif en 2023) ; incertitude sur le renouvellement du Label, non réponse de la candidature Leader, nouvelle politique régionale de contractualisation orientés EPCI et perception des subventions FEADER 2021 et 2022 pour l'animation des postes du Leader et du PAH en fin d'année 2023.

PARTICULARITÉS CONTEXTE 2024 :

PAH – Pays d'Art et d'Histoire

- Le Président rappelle que le 11 septembre 2024, le **label aura 10 ans d'existence**. À cette échéance, il conviendra de constater le lancement d'une réflexion pour le renouvellement du label Art et Histoire. Christophe THORIN indique que la DRAC reste le partenaire prioritaire de cette démarche, mais des échanges ont été tissés avec le Conseil Départemental de Loir-et-Cher, notamment dans le cadre du projet scientifique et culturel porté par le Département pour le site gallo-romain **Tasciaca**. Le Président rapporte un engagement du Pays, dans le cadre d'une Convention, à participer financièrement au projet départemental scientifique et culturel Tasciaca pour financer le poste de la chargée de mission du département Culture du Conseil Départemental 41 – à hauteur de **42 000€** - doit être versé.
- La **cheffe de projet PAH**, Valérie Chapeau est depuis le 1^{er} juin 2023 en congés maternité et vient de déposer une demande de mise en congé parental du 08 avril au 07 octobre 2024. Au cas où le Pays déciderait de ne pas renouveler le label, le poste de cheffe de projet titulaire serait fermé. Toutefois, Madame Chapeau serait dans ce cas maintenue en surnombre dans les effectifs du Syndicat (pour rappel, il n'y a plus aucune recette de disponible depuis fin 2022 pour financer le poste de la chargée de mission PAH - **55 866 €/an**).
- **Si le territoire veut se donner les moyens de ses ambitions dans le cadre du renouvellement du label d'art et d'histoire**, il n'aura pas le choix que de recruter un(e) Chargé(e) de mission culture patrimoine dont la mission qui lui sera confiée serait exclusivement dédiée à travailler aux côtés des partenaires à la constitution du dossier de renouvellement du label Pays d'Art et d'Histoire.
- Si le territoire souhaite s'engager durablement sur le renouvellement du label, il sera obligatoire de réfléchir à la constitution d'un **CIAP** (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) ; Pour cela, une étude devra être engagée et à moyen terme une ingénierie devra y être dédiée. Il sera aussi important de travailler au calibrage d'investissements opérationnels.

CRST – Contrat Régional de Solidarité Territoriale

- Dans le cadre de la prochaine contractualisation régionale, le Pays vallée du Cher et Romorantinais a été désigné comme territoire « **prototype** » pour expérimenter avec la Région et les EPCI le nouveau cadre de contractualisation proposé.
- Les participations historiques de la Région pour l'accompagnement des postes dédiés au CRST (Agent de développement et assistante) ne sont qu'en partie reconduites : dans le nouveau cadre, seul un forfait de **35 000€** est proposé pour accompagner le financement du **poste d'Agent de développement** sur 6 ans.

Leader

- Une perception irrégulière des subventions du FEADER depuis plusieurs années : les subventions FEADER pour l'animation du LEADER ainsi que du PAH en 2021 et 2022 n'ont été versées qu'à la fin de l'année 2023, après un contrôle dans nos locaux sur pièce des dossiers par l'ASP (Agence de service de paiement).
- La perception des subventions concernant l'animation gestion du LEADER d'avril 2023 à décembre 2024, n'est-elle prévue, à minima, que **pour 2025**.

PAT – Projet Alimentaire de Territoire

- Dans le cadre du PAT en émergence (niveau 1), le Pays se doit de justifier auprès de la DRAAF l'animation efficiente du programme d'actions du PAT. Jusqu'à présent et depuis 2021, le lancement des premières actions du PAT a été piloté par l'agent de développement, et en attente de la reprise pour le programme Leader, par l'animatrice du GAL Leader. Leader étant opérationnel, un recrutement est envisagé pour assurer la poursuite de l'animation du PAT.
- Dans le cadre du plan de relance, la DRAAF a versé sur deux exercices. D'ici fin avril 2024, la DRAAF constatera l'ingénierie mise en place pour le PAT. Le PAT en niveau 1 arrive à échéance en novembre 2024. Pour passer en niveau 2, il faut impérativement justifier d'une ingénierie dédiée et avoir élaboré un programme d'actions.
- Pour les financements, une demande d'**aide FEDER** et un positionnement sur le prochain **CRST** (via la Convention d'Objectifs et de Moyens) seront sollicités.
- En l'absence de certitudes en matière de recettes, les missions d'animations du PAT pourraient être assurées en interne par le **pôle Direction** et ce au regard du recrutement infructueux lancé début 2024.

CEP / CotEnR

- Pour le financement du poste de CEP/Cot Enr, une participation financière sera sollicitée dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Moyens du prochain CRST (perception escomptée de 20 000€ fin 2024 ou début 2025).
- **Aucun financement de l'ADEME** prévu en 2024.

Tourisme cyclable

- 2024 sera l'année de la mise en tourisme autour de « Cœur de France à vélo » ; le Pays sera pleinement acteur en tant que coordinateur du comité d'itinéraire « cœur de France à vélo » aux côtés des partenaires et EPCI.
- Cette mission sera assurée par le Directeur-Agent de développement

Veille Santé

- Poursuite et finalisation de la Veille Santé sur le Territoire, avec la définition des bassins potentiellement à risque et articulation d'actions avec la CCV2C, la CCRM ainsi qu'avec les CPTS et CLS.
- Cette mission sera assurée par le Directeur-Agent de développement

DEPENSES 2024

- **Les dépenses de personnels** : OB 2024 de 442 000 € (OB 2023 de 418 500€)

Directeur-Agent de Développement, assistante-comptable, animatrice LEADER, CEP/CotEnr, cheffe de projet PAH, et recrutements à venir – PAH et PAT

- **Les charges à caractère général et frais de structures** OB 2024 de 215 000 € / OB 2023 de 199 820€

Dont programmation et études 80 000€ :

- ⇒ Finalisation étude Climagri
- ⇒ Étude Veille santé (Obs 41)
- ⇒ Étude en lien avec le comité d'itinéraire pour la mise en tourisme de « Cœur de France à vélo »
- ⇒ Élaboration d'un projet de route des terroirs et de la gastronomie entre le Pays VCR et le Pays de Grande Sologne et produits locaux
- ⇒ Poursuite des actions dans le cadre de la veille Santé
- ⇒ Étude de faisabilité pour l'élaboration d'un CIAP
- ⇒ Réflexion sur une mise en place de plate-forme de capitalisation de données énergétiques des collectivités.

- **Les autres charges à caractère général** OB 2024 de 79 000 € / OB 2023 de 23 000€

Loyers, charges, télécommunications, affranchissements...

À l'issue de la présentation des dépenses de fonctionnement prévu aux OB 2024, Christophe THORIN s'adresse à l'assemblée et demande si cette présentation suscite des remarques.

RECETTES 2024

- **Les participations de la Région** (35 000 € attendus)

Depuis l'année 2023, et la mise en place de la nouvelle contractualisation régionale, la région résume sa participation au seul financement d'une partie du poste d'agent de développement à hauteur de 35 000 €.

- **Les participations, du Département**

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher : 27 000€ (participation du Département confirmée)

- **Les participations du FEADER**

Aucun dossier et **aucun versement de subvention** pour le financement du poste et l'animatrice leader depuis mars 2023 et en 2024 n'est prévu. Les versements devraient être constaté à partir de 2025.

Le Président rappelle que l'objectif à long terme et de conserver une **stabilité stricte** des cotisations des communes et des communautés de communes : Une participation stable pour 2024 (216 900€) par rapport à 2023 – base recensement en vigueur – population DGF. Aucune augmentation des participations des communes et communautés de communes n'est prévue jusqu'en 2026.

- **Recettes de fonctionnement : 2024**

En 2024, l'excédent de fonctionnement reporté capitalisé permettra de garantir le financement de l'ingénierie du Pays d'Art et d'Histoire, du Leader, de l'assistante du Pays, et d'une partie des postes du CEP et du Directeur.

Le Président détaille la part des recettes de fonctionnement sur la participation globale des charges de personnels en soulignant le rôle majeur des Communes et Communautés de Communes du Territoire :

SERVICE	Coûts chargés annuels des collaborateurs (sans les charges de gestion courante du Pays)	PARTICIPATION ATTENDUES		% participation globale sur les charges de personnels
Tasciaca	42 000 €	0 €		
Ciap/PAH	115 000 €	13 465 €	Vivinter (du 01.01 au 07.04.2024)	3.05%
pôle Direction	147 000 €	35 000 €	Région (24% du cout du pôle Direction)	7.92%
PAT	46 000 €	27 501 €	DRAAF (60% du cout du poste de PAT)	6.22%
CEP	46 000 €	0 €	ADEME	
LEADER	46 000 €	0 €	LEADER	
	442 000 €	75 966 €		
		27 000 €	Département	6.11%
		86 760 €	cotisations communes	19.63%
		130 140 €	cotisations EPCI	47%
		76 000 €	Conventionnement EPCI pour suivi des dispositifs financiers	
		319 900 €		
COUT DES SALAIRES		PARTICIPATION	RESTE A CHARGE POUR LE PAYS	
442 000 €		395 866 €	46 134 €	

PROPOSITION STABILITE DES PARTICIPATIONS // 2023 >>> OB 2024 équilibrées

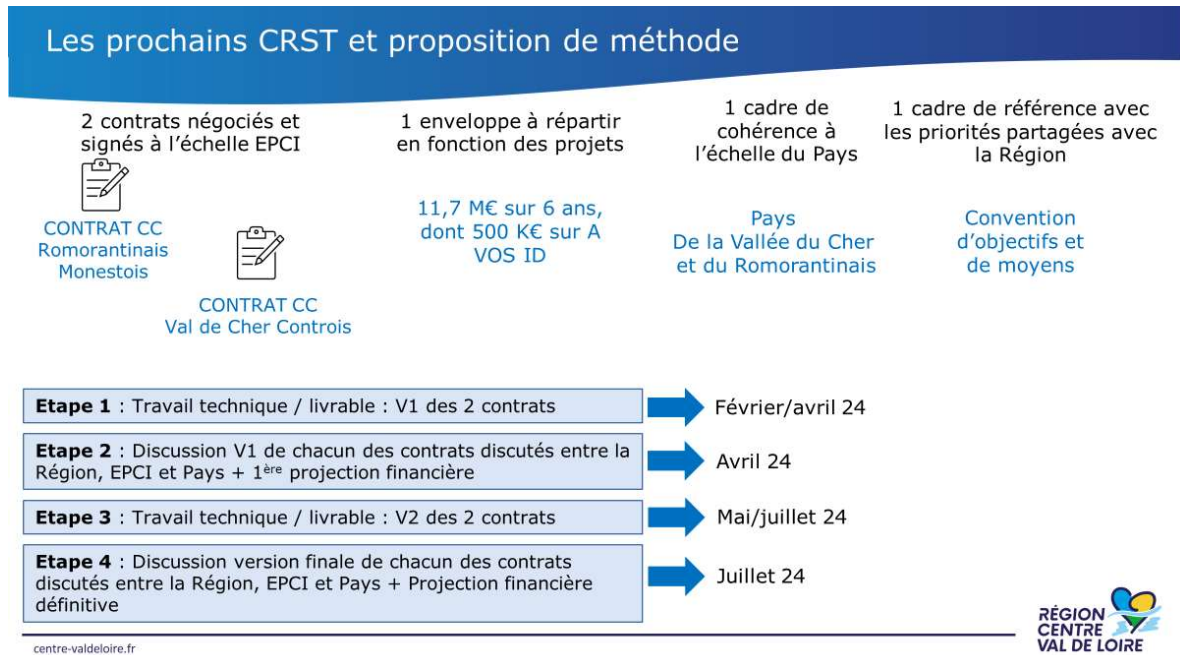
Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Stabilité des participations stables identiques depuis 2021			
		Excédent de fonctionnement reporté	363 600 €
Charges à caractère général + autres charges de gestion courante + amortissement + virement section investissement (63 000€)	302 000€	Subventions (Région ; Draaf, Département...)	105 500 €
Charges de personnel et frais assimilés	460 000€	Participations Communes/ CC	216 900 €
		Conventions avec EPCI	76 000 €
TOTAL	762 000 €	TOTAL	762 000 €

2. CRST - CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2024-2030

Les Présidents des deux EPCI du Territoire et celui du Pays s'inquiètent du retard apparemment pris dans cette séquence de concertation dans l'élaboration du futur CRST. Ils redoutent une période d'inter-contrat plus longue qu'espérée, ce qui retarderait la réalisation de projets éligibles très attendus par les communes du Pays de la vallée du Cher et du romorantinais.

A. Frise calendaire sur les temps d'élaboration du prochain contrat

Le Président donne ensuite la parole au Directeur, Julien BEAUDON, afin de présenter la frise calendaire que la Région vient de transmettre au Pays :



Le Président indique que d'après cette frise, le prochain Contrat risque de ne pas être signé avant la rentrée de septembre 2024, à minima.

Il rappelle que ce contrat pour lequel la Région a demandé un « prototypage » met les trois partenaires (CCV2C, CCRM et Pays) en cogestionnaires du prochain CRST, et souligne que le travail conjoint a déjà bien avancé.

Christophe THORIN annonce par ailleurs que le Pays est sur le point de signer une convention avec chaque Communauté de Communes afin d'assurer l'élaboration, l'animation, le suivi et la coordination des demandes de subventions jusqu'à leur paiement pour le prochain CRST.

Afin d'être efficient, les membres du Bureau décident d'organiser dès mars une réunion de Bureau dédiée exclusivement au CRST, avec uniquement les élus du Bureau et les représentants de la Région, et dans lequel le Pays et les Communautés de Communes réuniront leurs informations et prépareront la Convention d'Objectifs et de Moyens.

D'autres part, les Présidents des deux Communautés de Communes s'accordent à dire que les demandes et projets doivent être centralisées par le Pays, n'ayant ni le personnel nécessaire ni la vocation à répondre aux demandes des porteurs de projets. Un communiqué signé du Pays, de la CCRM et la CCV2C va être fait à l'ensemble des communes et partenaires, Région incluse, afin de demander la mise en copie systématique du Pays pour toute demande concernant le CRST. À noter que le Directeur du Pays, Julien BEAUDON, a déjà commencé le recensement et la centralisation des demandes.

3. PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

A. Information sur les candidatures reçues

Le Président rappelle qu'en décembre, une offre pour un CDD d'1 an est parue pour le recrutement d'un animateur PAT. Il en rappelle les missions :

- Communiquer le diagnostic alimentaire de territoire aux côtés de l'Observatoire de l'économie et des territoires
- Animer et mettre en œuvre la stratégie du Projet Alimentaire territorial (PAT)
- Mettre en place une gouvernance territoriale autour de la dynamique alimentaire :
- Élaborer un plan d'actions concret en collaboration avec le Comité de pilotage et les partenaires
- Suivre et évaluer le plan d'actions

Le Président laisse ensuite la parole au Directeur qui fait un point de situation suite aux candidatures reçues : plus d'une demi-douzaine de candidatures à ce jour mais peu adaptées, trop marquées politiquement ou non motivées. L'offre d'emploi est ouverte jusqu'à la mi-mars 2024.

B. Point sur le Défi alimentation

Le Directeur rappelle que l'objectif de ce défi est de sensibiliser le public à des pratiques durables et valoriser les produits locaux (loi Egalim en transversalité).

En partenariat avec l'organisme « Graine Centre-Val de Loire » (organisme de formation référencé Qualiopi et respecte les critères de qualité s'y référant), des ateliers ludiques et gratuits sont et vont être organisés sur l'ensemble du Territoire jusqu'au mois de juillet prochain. Des stands ont également été tenus sur les marchés de Selles-sur-Cher et Romorantin pour promouvoir le consommateur « plus local ».

4. LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

A. Point d'information – visite du Pays d'Art & d'Histoire Loire Val d'Aubois

Le 25 janvier 2024, le Président et le Directeur du Pays ont rencontrés leurs homologues au Pays d'Art et d'Histoire Loire Val d'Aubois.

Il fut question sur l'organisation et la mise en œuvre d'un CIAP (Centre...) et sur les modalités financières (participation Région, Europe, etc...) mobilisées pour financer le CIAP et le Pays d'Art et d'Histoire.

Un retour d'expérience intéressant synthétisé ci-dessous:

Une réponse au besoin d'infrastructure né après l'obtention du label PAH

⇒ Salles d'expositions et d'ateliers, bibliothèque, point d'accueil touristique et boutique

- Une opération en résonance et en cohérence avec la stratégie du territoire
 - ⇒ Sauvegarde du four Hoffmann au bord du canal de Berry
- Un nouveau siège social pour l'établissement
 - ⇒ Accompagner la montée en charge des compétences de l'établissement
- Mise en place d'un comité scientifique

Le Pays Loire Val d'Aubois a également créé un centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) monosite, dont Julien BEAUDON détaille le coût – cf annexe 1.

B. Situation en Ressources Humaines

Le Président donne la parole au Directeur, qui fait un bref rappel concernant la situation RH de la Chef de projet PAH.

⇒ **Absence de la Chef de projet prolongée jusqu'en octobre 2024:**

Valérie CHAPEAU a été placée en congé maladie, puis congé maternité depuis le 01 juin 2023. Son retour de congé maternité devait intervenir le 08 avril 2024, mais l'agent vient de nous faire la demande de mise en **congé parental jusqu'au 07 octobre inclus minimum** (son congé parental pouvant être renouvelé jusqu'à l'entrée à l'école maternelle de ses jumeaux).

⇒ Chef de projet **titulaire de la fonction publique territoriale**

Que le label soit reconduit ou non, Valérie CHAPEAU à son retour, fera partie des effectifs du Pays (mise en surnombre le cas échéant en cas de fermeture du poste)

⇒ **Ingénierie indispensable** à mettre en place en cas de renouvellement de label

Comme évoqué lors des orientations budgétaires, il faudrait mettre en place 1 ETP pour établir le bilan et gérer le dossier de renouvellement du Label (voir ensuite gérer le CIAP), 1 ETP pour gérer l'animation du Pays d'Art et d'Histoire et 0.5 ETP pour un guide conférencier.

Un débat s'instaure entre les élus sur le rôle central du label pour le Territoire du Pays, sa reconnaissance et son coût de revient.

Conservation du label ?

La fin du label Pays d'Art et d'Histoire est prévue pour le mois de septembre 2024 (durée 10 ans).

Tous les élus s'accordent à dire que pour notre Territoire, la perte du label serait très dommageable, d'autant plus à une période clé avec le déploiement et la mise en tourisme de la véloroute « Cœur de France à vélo ». Jeanny LORGEUX exprime son souhait que notre Territoire conserve son label : la richesse du Pays, qui s'étire de Saint Georges/Montrichard jusqu'à Mennetou/Châtres regorge de sites remarquables que le label d'Art & d'Histoire peut mettre en avant, en partenariat avec l'ensemble des acteurs culturels du Territoire (villes, OT, associations...). Le label est la vitrine du Territoire.

Le CIAP ?

L'idée d'un CIAP multi-sites a été débattue, car à priori plus propice à notre Territoire transverse, et plusieurs lieux et exemples sont cités:

- la mise en valeur des Maisons éclusières soutenues par le Maire de Saint Georges/Cher ;
- le site de Tasciaca, à Thésée, dont le Département, la DRAC et le Pays participent financièrement à l'ingénierie dans le cadre du projet scientifique
- l'hôtel Saint Paul à Romorantin, soutenu par le Maire de la ville. Jeanny LORGEUX explique que l'hôtel accueillera une galerie dédiée à Léonard de Vinci et que jumeler ce projet avec un CIAP permettrait de diversifier les animations en mutualisant les coûts.

Cela pourrait convenir à un CIAP multi-sites, en lien avec Cœur de France à vélo notamment, dont le Pays fait parti du comité d'itinéraire et sa mise en Tourisme.

Les financements ?

Le débat entre les membres du Bureau repose sur l'actuel non financement du label et de son ingénierie. Jeanny LORGEUX insiste sur la nécessité de trouver des fonds pour conserver le Label.

Le Président, en accord avec les membres du Bureau, souligne le fait qu'un label de cette envergure avec un CIAP nécessitera des compétences d'animation et de médiation indispensable pour monter, puis gérer le label : un recrutement sera indispensable.

Le Directeur explique qu'une partie du financement de l'ingénierie du label pourrait être proposée dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens du futur CRST. La DRAC également pourrait apporter une aide financière et envisager un travail conjoint avec le Conseil Départemental, et son service culturel. Pour cela, des réunions et rencontres avec les principaux financeurs potentiels sont programmées.

5. QUESTIONS DIVERSES

A. RH – délibération sur la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat

Le Président rappelle que la prime de pouvoir d'achat est un dispositif exceptionnel créé pour soutenir le pouvoir d'achat des agents publics de la Fonction Publique Territoriale qui ont perçu une rémunération annuelle brute, au titre de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, inférieure ou égale à 39 000€ brut.

Elle n'a pas de caractère obligatoire. Le Président propose aux membres du Bureau d'accorder cette prime pour les salaires les plus bas, à hauteur de :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant plafond de la prime, par tranche de rémunération	Montant proposé par le Président pour la prime de pouvoir d'achat
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	300 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	180 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €	0 €

Les membres du Bureau, après délibération, émettent un avis favorable à l'octroi de la prime selon les critères et montants définis ci-dessus.

B. RH – Renouvellement du CDD – poste d'assistante de Direction / Comptable

Le Président informe les membres du Bureau que le CDD occupé par Natacha GUERIN va être renouvelé à compter du 14 mars prochain pour une durée d'un an, ayant donné toute satisfaction à son poste.

C. Information sur les réunions, invitations et rencontres du Pays

Le Directeur présente les derniers événements auquel il a représenté le Pays :

- Réunion **veille Santé** le 10 janvier 2024
- Réunion **SMI Bassin du Cher Sauvage** le 17 janvier 2024
- **Assemblée Générale du GDA Romo-Lamotte** (Groupement de Développement Agricole) le 26 janvier 2024.
L'objectif de ce Groupement reste l'aide apportée aux agriculteurs, éleveurs ou cultivateurs, qui souhaitent se développer. Les thèmes abordés sont multiples et variés : circuits courts, subventions, PAC 2023, dégâts de gibiers, impacts du changement climatique, prévention des incendies, promotion des races locales, méthanisation...
- Concertation sur la **mobilité opérationnelle** à l'échelle du bassin de mobilité au même périmètre que celui du Pays, le 06 février 2024
- Participation aux **EGPP 2024** (États Généraux des Pôles territoriaux et Pays) à la Rochelle début février 2024

D. Réaménagement d'une salle de réunion au Pays

Une vraie salle de réunion va être mise en place dans les locaux du Pays, à Selles-sur-Cher, barycentre du Territoire. L'objectif premier, avoir un outil de travail efficient au sein des locaux et pouvoir y accueillir des réunions, y programmer la tenue des Bureaux, voir mettre en place un système de partage avec d'autres collectivités ou structures, déjà demandeuses.

DATES À RETENIR

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

COMITE SYNDICAL LE 29 FEVRIER 2024

À 18h

À Chémery

VOTE BUDGETAIRE 2024

COMITE SYNDICAL LE 26 MARS 2024

À 18h

À Thésée

Avec au préalable une visite guidée du site puis du musée de Tasciaca de 16h30 à 17h30 pour ceux qui le souhaitent.

Le Président rappelle l'importance de ces prochaines réunions et remercie tous les membres de ses instances de se rendre disponible ou de se faire représenter afin d'atteindre le **quorum**.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres présents et lève la séance à 19h.



Christophe THORIN,

Président du pays de la vallée du Cher et du Romorantinais